

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'emploi (ANPE) communique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Spécial de Pré-insertion dans l'Enseignement, les aspirants au métier d'enseignant déployés pour la seconde vague par le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) sont invités à :

- 1- consulter la liste de répartition auprès des directions départementales des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle, des antennes départementales de l'ANPE ou sur le site Internet de l'Agence www.anpe.bj ;
- 2- **se rendre immédiatement** dans leurs établissements d'affectation respectifs en vue des formalités de prise de service ;
- 3- se rapprocher ensuite des antennes départementales de l'ANPE du ressort territorial de leur lieu d'affectation, pour remplir les formalités de signature de leur contrat, munis des pièces ci-après :
 - a. l'original du certificat de prise de service ;
 - b. une copie du relevé d'identité bancaire (RIB) ;
 - c. une copie simple de l'acte de naissance ou du Certificat d'Identification Personnel (CIP) ;
 - d. une copie simple du récépissé RAVIP ;
 - e. une copie originale de l'emploi de temps ;
 le tout dans une pochette plastique pour classeur/chrono.

A cet effet, les guichets d'accomplissement desdites formalités seront ouverts aux lieux ci-après :

Antenne de l'Alibori sise à Kandi	Antenne de l'Atacora sise à Natitingou
Antenne de l'Atlantique 1 sise à Ouidah	Antenne de l'Atlantique 2 sise à Abomey-Calavi
Antenne du Borgou sise à Parakou	Antenne des Collines sise à Dassa
Antenne du Couffo sise à Azovè	Antenne de la Donga sise à Djougou
Antenne du Littoral sise à Cotonou	Antenne du Mono sise à Lokossa
Antenne de l'Ouémé sise à Porto-Novo	Antenne du Plateau sise à Pobè
Antenne du Zou sise à Bohicon	

Les guichets d'accueil et de réception des dossiers seront ouverts en continu, du **lundi 08 au vendredi 12 novembre 2021** de 08 heures à 17 heures.

Cotonou, le

05 NOV 2021

Le Directeur Général



Urbain S. AMEGBEDJI